

NOUVELLE INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES LUCINGES ANNEE 2026-2027

Pour une inscription dès la rentrée 2026, nous vous demandons de bien vouloir transmettre en mairie les documents ci-dessous **avant le 30 juin 2026** :

1-La fiche de renseignement de votre enfant

- Merci de penser à cocher la case autorisation de participer aux activités périscolaires et de bien dater et **signer la fiche**.



Sans la fiche de renseignement, nous ne pourrons accueillir votre/vos enfant(s) dans les locaux des services périscolaires à la rentrée de septembre.

2-Les données de calcul de votre quotient familial

3-Copie assurances

4-Mandat SEPA (si règlement par prélèvement automatique)

De quels documents s'agit-il ?

- **Le mode de calcul du quotient familial.** Cochez le choix retenu et transmettez soit l'attestation CAF soit votre/vos avis d'imposition.
- **Une copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire, et de l'assurance responsabilité civile si celle-ci n'est pas comprise dans la première** (comme pour l'école, la mairie en a besoin).
- **Le mandat SEPA** à remplir et signer, accompagné d'un RIB pour le règlement des factures par prélèvement automatique. Les autres modes de règlement sont par carte CB en ligne depuis votre espace famille, ou en mairie par chèque.

Après dépôt du dossier en mairie, nous vous ferons parvenir par mail (envoyé par Logiciel Enfance, surveillez vos SPAM) votre identifiant de connexion et quelques explications pour l'utilisation de votre espace personnalisé. Vous pourrez vérifier vos données, les corriger si besoin, ajouter des documents, réserver les prestations **(à compter du 19 août 2026)** et effectuer le règlement des factures.

Réservations

Vous pouvez les renseigner à la semaine ou à l'année (choisir « réservation en masse », remplir une semaine type). Les réservations doivent être faites au plus tard le **mercredi** de la semaine qui précède, **avant 7h** (voire lundi ou mardi dans le cas de jours fériés). **Après ce délai, la semaine S+1 réservée n'est plus modifiable.**

Pour une meilleure prévision de nos effectifs, nous vous demandons de réserver, si possible en même temps, toutes les semaines d'un même mois et suffisamment à l'avance pour éviter les oublis de réservation de début de mois. Nous vous rappelons que les repas sont fournis par un traiteur, commandés à l'avance, et que sans repas réservé, nous ne pourrons pas accueillir votre(vos) enfant(s) à la cantine.



MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

(un document par foyer fiscal)

Année scolaire 2026-2027

Les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont calculés selon le quotient familial. Afin de déterminer celui-ci, nous vous prions de nous indiquer ci-dessous le choix retenu :

Je, soussigné

responsable légal de

Choisi le mode de calcul suivant (cocher la case concernée) :

Avec les données de la CAF

Indiquer votre numéro d'allocataire CAF :et fournir l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF.

Avec mon dernier avis d'imposition sur les revenus (2024 ou 2025)

Fournir les avis d'imposition des deux parents si imposition séparée.

Je ne souhaite pas communiquer mes revenus

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services, j'accepte donc de payer mes factures au barème le plus élevé.

A défaut de présentation des documents demandés, le barème le plus élevé sera appliqué.

Date : Signature :

Tarifs 2026-2027 selon quotient familial :

Quotient familial	< 500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	2501 à 3000	3001 à 3500	3501 à 4000	> 4001	non inscrit
prix du repas	2,60 €	3,70 €	5,30 €	6,50 €	7,10 €	7,70 €	8,30 €	8,50 €	8,80 €	12,00 €
prix ½ heure garderie ou 1/4 heure goûter	0,80 €	1,05 €	1,35 €	1,55 €	1,70 €	1,90 €	2,05 €	2,20 €	2,40 €	3,00 €

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Lucinges pour la gestion des services périscolaires. Ce fichier est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au site internet de la mairie de Lucinges, www.lucinges.fr, rubrique «Mentions Légales ». »